

Délibération n°2025/22



COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 NOVEMBRE 2025

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 novembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie de Frignicourt, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – ASLOUDJ – CHARREAU – MARET – GADBOIS – CHARDON – ROGER – MM. FAUCHER – TROLIO – ROYNEL – LEFORT – VALDEVIT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : MM. DESCHAMPS pouvoir à A. FELICETTI
MORI pouvoir à M. TROLIO (jusque arrivée)

Absents : Mme LACOINE – EL JAMI

Secrétaire de séance : Sophie MARET

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU POLE JEUNESSE
HORS TEMPS SCOLAIRE**

Vu l'ouverture, pendant la première semaine des petites vacances scolaires (excepté celles de Noël) et trois semaines en juillet, du centre aéré situé au Pôle Jeunesse et encadré par le centre social et culturel La Maison pour Tous,

La convention de mise à disposition des locaux est établie entre Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président de la Communauté de Communes, Madame Annick FELICETTI, Maire de Frignicourt, Monsieur Jessy ETIENNE, Directeur de l'école élémentaire de Frignicourt et Madame Annick PETIBON, Présidente de l'association La Maison pour Tous de Vitry-le-François, dont un exemplaire est joint à cette délibération,

Il est demandé au conseil municipal :

- D'accepter la mise à disposition de ces locaux pour l'année 2026
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire de Frignicourt
Annick FELICETTI

